

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021 AU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021

Par arrêté n° 2021-1104 en date du 05/10/2021, Monsieur le Maire de Manosque a prescrit une enquête publique concernant la révision générale du PLU.

A cet effet, par décision n° E21000087/13 en date du 08/09/2021, le Tribunal Administratif de Marseille a désigné Monsieur DUBOIS-PERRIN Marc, Retraité administrateur financier de groupes industriels, en qualité de Président de la commission d'enquête, Messieurs NESCI Joseph, retraité urbaniste et SICILIANO Alex, conseiller et formateur, en qualité de membres de la commission d'enquête.

L'enquête publique se déroulera à l'accueil de l'Hôtel de Ville de MANOSQUE **du lundi 15 novembre 2021 à 9h au vendredi 17 décembre 2021 à 18h inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie soit : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h**, soit une durée de 33 jours consécutifs.

**Les commissaires enquêteurs recevront le public :**

► **à l'accueil de l'Hôtel de Ville à Manosque les :**

- le lundi 15 novembre 2021 de 9h à 12h
- le jeudi 25 novembre 2021 de 15h à 19h
- le samedi 27 novembre 2021 de 9h à 12h
- le lundi 29 novembre 2021 de 14h à 17h
- le samedi 4 décembre 2021 de 9h à 12h
- le mercredi 8 décembre 2021 de 15h à 19h
- le samedi 11 décembre 2021 de 9h à 12h
- le lundi 13 décembre 2021 de 14h à 17h

► **à la salle des Tilleuls, rue Lemoyne – 04100 Manosque :**

- le vendredi 17 décembre 2021 de 14h à 18h

**Consultation du dossier :** Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique, dans sa version papier, à l'accueil de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie indiqués ci-dessus, ou dans sa version dématérialisée via le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/2713>

A cet effet, un poste informatique sera également mis à disposition du public à l'accueil de la mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 18h, pendant toute la durée de l'enquête.

**Observations du public :** pendant la durée de l'enquête, les observations du public pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête publique déposé à l'accueil de la Mairie
- adressées par courrier à la commission d'enquête, en Mairie, Place de l'Hôtel de Ville, 04100 Manosque.
- déposées sur le registre dématérialisé accessible depuis le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/2713>
- adressées par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-2713@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2713@registre-dematerialise.fr)

Conformément à l'article R123-13 du code de l'environnement, les observations écrites du public (courriers et registre papier) seront consultables à l'accueil de la mairie de Manosque, les observations faites par mail seront consultables sur le registre dématérialisé visé ci-dessus (<https://www.registre-dematerialise.fr/2713>)

La Mission Régionale d'autorité environnementale a été saisie, en date du 29 juillet 2021, afin d'émettre un avis sur ce projet et son évaluation environnementale.

Son avis, ainsi que celui des personnes publiques associées seront consultables dans le dossier d'enquête publique disponible à l'accueil de la mairie ou sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/2713>

Les rapport et conclusions de la commission d'enquête, transmis au Maire dans un délai de trente jours à l'issue de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public, à l'accueil de la mairie de Manosque, sur le site internet de la ville ([www.ville-manosque.fr](http://www.ville-manosque.fr)) ainsi qu'à la Préfecture des Alpes de Haute Provence. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, du public et de la commission d'enquête sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.